

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
(DM-24-165)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Fulgence du 5 août 2024 débutant à 19h30 à la salle du conseil municipal, située au 253, rue du Saguenay à Saint-Fulgence, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure formulée par **Nicolas Tremblay (DM-24-165)** et étant la suivante visant:

IMMEUBLE VISÉ : Lot 5 936 147, 75 rang Sainte-Marie

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : lotissement d'un emplacement de 977.9m², 24 mètres de profondeur et 9.30 mètres de largeur contrairement à l'article 5.3.4. du règlement de lotissement 2015-05 concernant la superficie des lots partiellement desservis qui devrait être de 2000m² de superficie, 75 mètres de profondeur et 30 mètres de largeur. La demande porte sur le lot 5 936 147, 75 rang Sainte-Marie

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Saint-Fulgence, ce 22^{ième} jour du mois de juillet 2024.

Jimmy Tremblay
Directeur général et greffier-trésorier